

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT (01-277-65) MODIFIANT LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) RELATIF AU SECTEUR SAINT-VIATEUR EST (01-277-62) AFIN DE RETIRER L'USAGE « DÉBIT DE BOISSONS ALCOOLIQUES » DES CATÉGORIES I.3(1) ET I.3(2)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA14 25 0041 du 6 février 2014, un premier projet du *Règlement (01-277-65) modifiant le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) relatif au secteur Saint-Viateur Est (01-277-62) afin de retirer l'usage « débit de boissons alcooliques » des catégories I.3(1) et I.3(2).*

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique le **mardi 25 février 2014, à compter de 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage;

QUE ce règlement vise à modifier le *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) relatif au secteur Saint-Viateur Est (01-277-62) afin de retirer l'usage « débit de boissons alcooliques » des catégories I.3(1) et I.3(2)* afin de ne pas permettre de plein droit l'usage « débit de boissons alcooliques » dans les zones I.3(1) et I.3(2).

La modification réglementaire aura les conséquences suivantes :

- favoriser une mixité d'usage au rez-de-chaussée des mégastuctures;
- limiter les nuisances sur les lieux résidentiels.

Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Ce projet de règlement contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 6 février 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
M^{re} Claude Groulx